

## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

### Séance ordinaire du 14 janvier 2008

- 2008-01** annulation et remplacement de la délibération 2007-60 approuvant la demande de prêt auprès de la Banque des Antilles-Françaises
- 2008-02** annulation et remplacement de la délibération 2006-50 autorisant la vente d'une parcelle de terrain communal à la SCI Les Savanes de Montsinéry
- 2008-03** demande de la cession par l'Etat à la Commune de Montsinéry-Tonnégrande d'une partie de la parcelle de terrain AX 163
- 2008-04** renouvellement du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et le suivi des opérations d'aménagement de la commune à la Société d'étude et d'ingénierie des travaux
- 2008-05** annulation et remplacement de la délibération 2007-45 approuvant le nouveau plan de financement du projet de réhabilitation du plateau omnisport de Montsinéry
- 2008-06** autorisation d'implantation d'une ferme solaire
- 2008-07** décision modificative n° 1 du budget communal 2007 (M 14)
- 2008-08** décision modificative n° 1 relative à la régularisation de la régie de transport (M 43)
- 2008-09 référence vacante*

**MONTSINERY  
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2008**

**DATE DE CONVOCATION**

09 Janvier 2008

**DATE D’AFFICHAGE**

09 Janvier 2008

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 07  
ABSENTS : 05  
QUORUM : 07

**DELIBERATION N°2008/02/M-T**

**L’AN DEUX MILLE HUIT LE QUATORZE JANVIER A NEUF HEURES, LE  
CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en  
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Auguste FERNAND  
Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Olivier O’REILLY** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur **Gérard SEPHO** 2<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Raymonde SEPHO épouse NABO** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Monsieur **Romuald ABIDOS** 4<sup>ème</sup> adjoint  
Monsieur **Robert CHRISTOPHE** Conseiller  
Monsieur **Serge ILES** Conseiller

**ABSENTS :**

Monsieur **Georges Michel PHINERA** Conseiller  
Madame **Franciette DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Bernard RESSIER**, Conseiller  
Monsieur **Dominique LANCET** Conseiller  
Monsieur **Richard CADET** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Serge ILES**, Conseiller Municipal, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE  
Bureau central de courrier  
17 JAN. 2008  
ARRIVÉE  
TRANSMIS A.....

.../...

**Délibération N° 2008/02/MT**  
**Annulant et remplaçant la délibération n°2006/50/M-T**  
**autorisant la vente d'une parcelle de terrain communal à la SCI**  
**LES SAVANES DE MONTSINERY**

Monsieur le Maire expose :

Le conseil Municipal du 16 Octobre 2006 a, par délibération n° 2006/50/M-T, approuvant la vente d'une superficie de terrain de 100 hectares détachée de la parcelle AY 6 dans sa partie Est ; pour la réalisation d'un ensemble urbain.

Cette vente a été réalisée aux conditions décidées par le Conseil, et au prix fixé par le service des Domaines.

L'objectif de la commune étant d'amplifier son action en vue du renforcement de l'attractivité de son territoire par la mise en œuvre directement ou indirectement de projets structurants dans les domaines du logement, du commerce, des services, des infrastructures d'accueil et de loisirs ; ce même Conseil a approuvé la vente de 100 hectares supplémentaires formant le solde de la parcelle AY-6 « *lorsque l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la première tranche sera notablement apprécié* ».

Cette disposition qui ne fixe pas dans le temps la réalisation de cette vente à venir ni les conditions de l'appréciation de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la première tranche par la commune, la place dans une situation contraignante du point de vue de l'avancée de son projet global d'équipement et de développement.

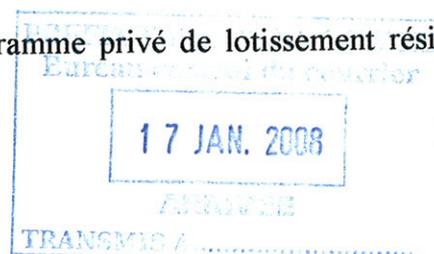
En effet, elle ne dispose d'aucun moyen pour inciter les promoteurs acquéreurs de la première tranche à accélérer leur projet.

Par ailleurs, elle ne peut être maintenue dans une obligation qu'elle s'est elle-même imposée en considération de l'action de tiers, ce qui revient à la rendre dépendante sans contrepartie.

Aussi, et en considération de cette situation insupportable tant du point de vue du droit que de celui de ses finances, je vous propose d'annuler cette disposition pour redonner à la commune la libre disposition de son patrimoine et lui permettre de vendre la deuxième tranche évoquée à un promoteur qui en fait la demande.

La SCI Les SAVANES DE MONTSINERY s'est portée candidate à l'acquisition de cet ensemble foncier auprès de nos services, pour le prix fixé par le service des Domaines lors de la cession de la première tranche, à savoir 107 680,00€ avec une marge de correction de 20%.

Cette société envisage d'y faire réaliser un programme privé de lotissement résidentiel en accession à la propriété.



Ce projet est de nature non seulement à augmenter l'offre future de logements sur notre territoire mais également de compléter la nature de ceux entrepris à l'heure actuelle qui sont essentiellement, je le rappelle, des logements de types sociaux destinés à des personnes de revenu modeste.

Une offre diversifiée de logements est un gage de recettes fiscales en augmentation pour la commune, mais également une opportunité de créations de services et commerces de proximité chargés d'accompagner les acquéreurs de ces logements.

Je vous demande d'approuver la vente au profit de la SCI LES SAVANES DE MONTSINERY, d'un terrain communal de 100 hectares à détacher de la parcelle AY -6 dans sa partie Ouest, en précisant que le projet de lotissement résidentiel se fera sur les bases d'un cahier des charges, établi par la collectivité, et qui sera destiné à demeurer annexé à l'acte de vente comme partie intégrante.

Je vous propose de fixer le prix de vente à la somme évaluée par les services des domaines, savoir, cent sept mille six cent quatre vingt euros (107 680,00€)

Je vous demande de m'autoriser à signer tous les actes et documents relatifs à cette vente.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OUI** l'exposé du Maire

Après discussion et compléments d'informations,

Considérant l'importance de l'objet en discussion pour le développement et les finances de la commune,

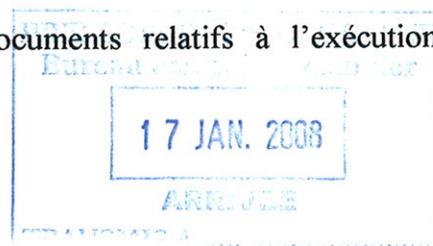
**ANNULE** la disposition de la délibération n° 2006/50/M-T du 16 Octobre 2006 en ce qu'elle subordonnait la vente d'une nouvelle tranche de 100 hectares à détacher de la parcelle AY-6 « lorsque l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la première tranche sera notablement appréciée ».

**AUTORISE** la vente d'une parcelle de 100 hectares à détacher de la parcelle AY-6 du domaine communal au profit de la SCI LES SAVANES DE MONTSINERY sur la base d'un cahier des charges, établi par la commune, qui fixera les conditions futures de son aménagement et destiné à demeurer annexé à l'acte de vente à intervenir.

**PRECISE** que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur qui prendra le bien en l'état avec les servitudes, les contraintes et les vices cachés dont il fera son affaire.

**FIXE** le prix de la vente à intervenir à la somme de Cent sept mille six cent quatre-vingt euros (107 680,00€).

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et de la vente autorisée.



**ADOPTÉE PAR SEPT (07) VOIX CONTRE ZERO (0)**

Pour extrait conforme,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 14 janvier 2008



Le Maire

**Auguste FERNAND**

